

BULLETIN DE SOUSCRIPTION EN LIGNE

Compagnie de Saint-Gobain (ci-après « Saint-Gobain »)

Je déclare adhérer à [] euro investis dans des actions Saint-Gobain via le fonds commun de placement d'entreprise (« **FCPE** ») "Saint-Gobain Relais 2026 Monde".

Ce FCPE sera fusionné dans le compartiment "Saint-Gobain Avenir Monde" du FCPE "Saint-Gobain PEG Monde".

Je reconnais que le prix de souscription m'a été communiqué.

Je déclare adhérer au « plan classique » et demande, de façon irrévocable, le versement pour mon compte à ce plan d'épargne :

Prix nominal par action :	€	Montant souscrit:	€
Prix réel par part:	€ (après abondement)	Abondement reçu :	€
Nombre de parts:	(après abondement)	Total :	€

Description des modes de paiement :

J'ai choisi le mode de paiement suivant. Vous pouvez choisir une méthode de paiement, ou bien les combiner :

- Virement bancaire :**€ à verser avant le 26 mai 2026 sur base de la demande de paiement qui me sera transmise prochainement.
- Avance de trésorerie (maximum EUR 1.500):** qui consistera en 6 acomptes de même montant retenus de votre salaire pendant une période de six mois, prévu entre juillet et décembre 2026. Si l'intéressé quitte la société, la totalité de l'avance est récupérée au moment du départ de l'intéressé.

CONDITIONS GÉNÉRALES DES SOUSCRIPTIONS

Je déclare que :

Je suis salarié ou dirigeant d'une société du groupe Saint-Gobain qui est membre du PEG Saint-Gobain. J'ai trois mois d'ancienneté au dernier jour de la période de souscription (7 avril 2026).

- J'ai pris connaissance de la brochure, du supplément local et du document d'information clés du FCPE.
- Je remplis les conditions permettant de souscrire au plan.
- Ce bulletin de souscription est ma seule souscription à l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe Saint-Gobain en 2026.
- J'effectue une contribution qui ne dépasse pas 25% de ma rémunération annuelle brute (bonus inclus) pour 2025 ou une estimation de la rémunération annuelle brute de 2026.
- Le prix de souscription m'a été communiqué avant la période de souscription.

J'ai bien noté ce qui suit :

- Je reconnais que mon investissement est lié à l'évolution du cours de l'action Saint-Gobain qui peut augmenter ou diminuer.

Je reconnais que les actions souscrites dans ce plan donneront droit à des dividendes distribués à compter de 2027 et des années suivantes (elles ne donneront pas droit à des dividendes versés en 2026 au titre de 2025). Les dividendes ne me seront pas directement versés. Ces dividendes réinvestis feront en sorte que des parts (ou des fractions de part) supplémentaires du FCPE seront émises.

- Dans l'hypothèse où le montant total des demandes de souscription dépasserait celui de l'augmentation de capital décidée par le Conseil d'Administration de Saint-Gobain, à savoir 6,125,000 actions, Saint-Gobain procéderait à une réduction proportionnelle des souscriptions individuelles. Chaque adhérent en sera averti personnellement et recevront, le cas échéant, un montant égal à la différence entre leur apport initial et le montant final souscrit par leurs comptes. Cette mesure concerne l'ensemble des souscripteurs à l'augmentation de capital de 2026.
- J'ai bien noté que les contributions sont effectuées dans le cadre du FCPE Saint-Gobain Relais 2026 Monde. Ce Fonds souscrira à l'augmentation de capital de 2026. Il sera ensuite fusionné dans le compartiment "Saint-Gobain Avenir Monde" du FCPE "Saint Gobain PEG Monde" après décision du Conseil de Surveillance et approbation par l'Autorité des Marchés Financiers (« **AMF** »). J'ai constaté que la valeur de mon investissement est liée à l'évolution du cours de l'action Saint-Gobain établi en euros, et je suis donc exposé à un risque sur le montant de mon apport personnel en capital investi.
- Je recevrai des parts de FCPE qui seront indisponibles, sauf survenance d'un cas de déblocage anticipé, pendant une période de 5 ans, soit jusqu'au 1/05/2031. (Veuillez consulter le "supplément par pays" pour des informations sur la période d'indisponibilité et les cas permettant un déblocage anticipé).

- A ma demande, j'ai accès aux versions anglaises du règlement du PEG 2026, du règlement du FCPE « Saint-Gobain Avenir Monde », du règlement du FCPE « Saint-Gobain Relais Adhésion PEG 2026 Monde » et du document d'enregistrement universel de Saint-Gobain.
- Pour que ma souscription soit valable, mon bulletin de souscription (avec le moyen de paiement choisi) doit être impérativement remis pendant la période de souscription auprès du Correspondant PEG de ma société.
- Je reconnais que rien dans le présent bulletin ou dans tout autre document mis à ma disposition dans le cadre de l'offre ne me confèrera aucun droit ou prétention à l'égard de mon emploi. La participation à l'offre est distincte de mon contrat de travail et ne fait pas partie intégrante de celui-ci et ne le modifie pas. Je reconnais que rien dans le présent bulletin ou dans tout autre document mis à ma disposition dans le cadre de l'offre ne me confère un droit quelconque relativement à des offres futures ou à l'égard de celles-ci.
- Les actions offertes dans le cadre de l'offre d'achat d'actions aux salariés de Saint-Gobain (**l'Offre d'Achat d'Actions 2026**) ne peuvent pas être offertes au Grand-Duché de Luxembourg à des personnes qui ne sont pas des salariés de Saint-Gobain. Les actions ne peuvent pas être offertes ou vendues au public au Grand-Duché de Luxembourg, de manière directe ou indirecte, et les documents ou autres matériels liés à ce plan d'épargne qui m'ont été remis ne doivent ni être circulés, ni être publiés, ni mise en circulation sous quelque forme que ce soit au Grand-Duché de Luxembourg.

En cas de défaut de paiement de mon règlement par virement bancaire, ou si je n'ai pas remboursé l'intégralité des avances de trésorerie restant dues à mon employeur lors de mon départ de la société ou lors de ma sortie anticipée du Plan, ma souscription pourra être annulée à hauteur du montant non honoré. Le présent bulletin de souscription emporte irrévocablement mandat à mon employeur et au teneur de compte conservateur du FCPE de faire procéder, sans préavis ou mise en demeure préalable, au rachat de mes parts du FCPE, en conformité avec la réglementation applicable, et d'en affecter le produit à due concurrence au règlement des sommes restant dues à raison de ma souscription.

Avertissement - « U.S. persons »

- Je comprends que l'offre n'est pas ouverte aux « US Persons ». J'ai bien noté que plus d'informations sur cette restriction sont disponibles dans le règlement du FCPE, ainsi que sur le site Internet de la société de gestion : www.amundi.com.

Dispositions spécifiques pour la Russie et la Biélorussie

En raison des sanctions imposées par l'Union européenne, les citoyens ou résidents de Russie ou de Biélorussie qui n'ont pas de résidence légale ou de citoyenneté dans l'Union européenne, dans un état membre de l'Espace Economique Européen ou en Suisse ne peuvent pas participer à cette offre.

En conséquence, je déclare :

- ne pas être un ressortissant russe ou un résident de Russie, sauf à présenter par ailleurs la nationalité d'un Etat membre de l'Union européenne, d'un état membre de l'Espace Economique Européen ou de Suisse ou à être titulaire d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans l'un de ces états ;
- ne pas être un ressortissant biélorusse ou un résident de Biélorussie, sauf à être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne, ou titulaire d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un de ces Etats membres.

Traitement des données personnelles:

Je consens à l'utilisation, la collecte, le stockage et la communication des informations à caractère personnel contenues dans le présent bulletin de souscription dans le cadre d'un traitement informatisé de données dont la Compagnie de Saint-Gobain, dont le siège social est sis 12 place de l'Iris – 92400 Courbevoie est responsable.

Je comprends que le traitement de toutes les informations renseignées ci-dessus est nécessaire à ma participation à l'Offre d'Achat d'Actions 2026 et à l'exercice de mes droits dans le cadre de ma souscription à l'Offre, c'est-à-dire pour l'exécution d'une obligation contractuelle de Saint-Gobain envers moi et dans l'intérêt légitime de Saint-Gobain (à savoir gérer l'Offre d'Achat d'Actions 2026, évaluer l'admissibilité et pour l'établissement, l'exercice et la défense de ses droits), ainsi que pour le respect des obligations légales applicables au responsable du traitement (notamment le respect des obligations comptables et fiscales).

Je prends note que ces informations sont fournies, transférées en France et traitées par la Compagnie de Saint-Gobain, mon employeur, le titulaire du compte du Fonds Commun de Placement d'Actions (FCPE) (Amundi-ESR) – Service Contrôle Interne et conformité – 26956 Valence Cedex 9, qui agissent chacun en qualité de responsable de traitement indépendant pour traiter mes données personnelles dans le cadre de l'Offre d'Achat d'Actions 2026, pour les besoins de l'Offre d'Achat d'Actions 2026, de la gestion et du stockage informatique des données, du plan épargne Groupe et des opérations directement liées à ceux-ci.

Des prestataires de services tiers, agissant en tant que sous-traitants (tels que les fournisseurs de support informatique pour la souscription en ligne) peuvent également avoir accès à mes données personnelles.

Je prends bien note du fait que je peux exercer, selon les limites prescrites par les lois et règlements en vigueur (en ce compris au titre du Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679) mes droits d'accès, de modification, de rectification, de suppression, de limitation ou de portabilité de mes données personnelles et d'opposition à leur traitement en contactant le délégué à la protection des données du responsable de traitement concerné.

Mes données personnelles seront conservées à des fins de traitement de données pendant le temps nécessaire à la mise en œuvre de l'Offre d'Achat d'Actions 2026 et à la gestion du PEG, au moins jusqu'à la vente de toutes les actions que je détiens dans le PEG, puis à des fins d'archivage et de respect des obligations comptables et fiscales pendant une période maximale de 10 ans après la vente des actions.

J'ai le droit de déposer une plainte auprès de l'autorité de contrôle française, la CNIL, ou de toute autre autorité de protection des données compétente de l'Union européenne concernant la protection de mes données personnelles. Le délégué à la protection des données de l'émetteur peut être contacté à l'adresse privacycontact.CSG.FR@saint-gobain.com tandis que le délégué à la protection des données personnelles d'Amundi ESR peut être contacté à l'adresse dpo@amundi.com.